

Les politiques culturelles
à l'épreuve de la jeunesse
à Villeurbanne :
Le dispositif **Minimix**

- MARIE EVREUX
- CAMILLE JUTANT
- LUCIE VERDEIL

Rapport d'enquête réalisé par :

- **MARIE EVREUX**

Chargée d'enquête, Observatoire des politiques culturelles

- **CAMILLE JUTANT**

Maîtresse de conférence en sciences de l'information et de la communication, université Lumière Lyon 2, laboratoire ELICO

- **LUCIE VERDEIL**

Doctorante à l'Observatoire des politiques culturelles et à l'université Lumière Lyon 2, laboratoire ELICO

Observatoire des politiques culturelles
33, rue Joseph Chanrion 38000 Grenoble

Tél. : +33 (0) 4 76 44 33 26

Courriel : contact@observatoire-culture.net

Site : www.observatoire-culture.net

Directeurs de la publication : Vincent Guillon,
Emmanuel Vergès

Suivi de l'enquête à l'OPC : Vincent Guillon,
Samuel Périgois, chargé de recherche

Publication : Lisa Pignot, rédactrice en chef,
responsable des publications

Frédérique Cassegrain, secrétaire de rédaction

Conception graphique et adaptation : OPC

© Les éditions de l'OPC, 2024



ette synthèse est le fruit d'un travail d'enquête mené de juillet 2022 à novembre 2023 et portant sur l'un des projets proposés par la ville de Villeurbanne, dans le cadre de sa labellisation Capitale française de la culture⁰¹ en 2022 : le dispositif Minimix. Présenté comme le « socle pérenne⁰² » de la candidature au label, les Minimixes sont des dispositifs de

coordination et de soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)

implantés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Ce dispositif concerne une pluralité d'acteurs : les

enseignants, les directions d'écoles, les équipes périscolaires, les structures et acteurs culturels, les enfants, leurs parents, et les coordinatrices de ces dispositifs, recrutées par la ville et installées dans les établissements scolaires.

01

<https://capitale-culture.fr/>

02

Villeurbanne 2022, Capitale française de la culture, dossier de présentation ; Guide des actions éducatives portées par la direction de l'éducation et la direction de la culture, ville de Villeurbanne.

Observer ces Minimixes offre dès lors la possibilité d'interroger les politiques d'EAC à l'échelle d'une ville dans un contexte particulier d'événementialisation de ses politiques culturelles (par l'obtention du label). Les Minimixes ont-ils comme ambition de renouveler des approches d'EAC ? Sont-ils une forme d'optimisation locale des politiques d'EAC ? Ou sont-ils un levier stratégique et structurant d'une nouvelle ère de politique culturelle villeurbannaise « en raison de la forte légitimité et de la nature transversale⁰³ » de l'EAC ?

03

F. Enel, « Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales », *Culture études*, n° 2, 2011, p. 3.

Notre enquête a consisté à mener une série d'entretiens avec une partie de ces acteurs de façon à répondre à un ensemble de questions sur le fonctionnement des Minimixes : qui fait quoi dans les Minimixes ? Comment sont-ils définis et par qui ? Comment travaillent les coordinatrices ? Avec qui travaillent-elles ? Que transforme leur présence dans les pratiques professionnelles de la communauté éducative ? Et aussi de la communauté culturelle ?

Au total, **70 personnes** ont été interrogées de manière individuelle ou collective pendant l'enquête : 18 représentants de la ville de Villeurbanne (directions de la culture et de l'éducation, coordinatrices Minimixes, élu...), 31 personnels de l'Éducation nationale, 21 acteurs culturels et artistiques.

L'enquête permet d'éclairer quatre dimensions de ce dispositif des Minimixes :

- la genèse des Minimixes : des définitions multiples au service d'une trajectoire qui se stabilise ;
- la contribution des Minimixes à la généralisation de l'EAC : un dispositif pris entre expérimentation et institutionnalisation ;

- le renforcement des dynamiques de coopération : un partenariat d'organisation révélateur des dilemmes de l'EAC ;
- la place et les compétences des coordinatrices : des opératrices essentielles du lien.

1. La genèse des Minimixes :

des définitions multiples au service d'une trajectoire qui se stabilise

Le dispositif Minimix se caractérise par une **grande diversité de définitions**. Depuis le dossier de candidature de la ville de Villeurbanne au label Capitale française de la culture, aux dossiers de presse, aux interviews des acteurs institutionnels dans les médias, en passant par les différents entretiens que nous avons menés, les Minimixes ont été présentés de multiples façons.

La diversité des références et des descriptions se cristallise assez vite autour de deux pôles : les Minimixes comme **centres culturels** *versus* les « Minimixeuses » comme **personnes** qui accompagnent les acteurs culturels et éducatifs dans la mise en place des projets. Or chaque définition présente à sa manière une ambition du projet Minimix. Le centre culturel concrétise l'ouverture de l'établissement scolaire et l'irruption d'une logique de programmation en son sein, quand la personne et ses compétences renvoient vers la médiation et la transformation des métiers. D'une certaine manière, on passe d'une représentation du dispositif Minimix comme outil de démocratisation culturelle dans l'école à une représentation des Minimixes comme dispositif d'accompagnement et de montée en compétences des parties prenantes de l'EAC.

L'évolution du dispositif est aussi liée à **l'évolution de son rattachement administratif**. Les Minimixes sont d'abord pensés et décrits dans le cadre du label et de l'événement Capitale française de la culture 2022 (CFC 2022), fortement investis d'un point de vue politique ; puis, une fois l'année 2022 terminée, ils sont plus explicitement présentés dans le cadre d'une administration territoriale régie par des règles de fonctionnement spécifiques.

La stabilisation actuelle des Minimixes est le fruit de cette trajectoire riche et complexe, qui aura permis en peu de temps finalement, et à la différence d'autres outils d'action publique qui se structurent plus lentement, de **se confronter à différents modèles et d'évoluer** (sur le profil de recrutement des coordinatrices, sur leur lien avec les enfants, sur les dynamiques de travail entre coordinatrices).

2. La contribution des Minimixes à la généralisation de l'EAC : un dispositif pris entre expérimentation et institutionnalisation

Le dispositif Minimix se présente comme une forme d'aboutissement, à une échelle locale, des politiques d'**institutionnalisation de l'EAC**. De ce point de vue, il est le « bon élève » des politiques publiques de l'EAC. Et, à la fois, il est présenté comme un dispositif original, innovant, bousculant les pratiques et les paradigmes de l'EAC, notamment au travers de l'objectif de généralisation territoriale (il est prévu que tous les groupes scolaires du 1^{er} degré de la ville soient concernés à priori en 2026). Alors que les territoires prioritaires de la politique de la ville étaient aux avant-postes du déploiement des projets d'éducation artistique et culturelle, c'est désormais à l'échelle de la ville toute entière qu'est pensée une politique d'EAC.

Dans les faits, le dispositif se caractérise par une **tension entre expérimentation et standardisation**, qui se manifeste à plusieurs niveaux : centralisation versus délégation du pouvoir aux acteurs de terrain ; équité territoriale versus singularité des rapports au territoire, etc. En d'autres termes, il déploie à la fois un espace d'expérimentation pour ses acteurs, lié à l'arrivée de nouvelles professions et de nouveaux outils, et un espace de normes et de règles, lié à sa dimension de généralisation. Ainsi le déploiement du dispositif Minimix dans le cadre de l'année CFC 2022 révèle un premier dilemme : le registre de l'expérimentation suppose de multiples reconfigurations successives, alors que le registre de l'institutionnalisation implique au contraire la mise en place de routines.

Cependant les deux logiques – généralisation et « bricolage » – ne sont pas incompatibles. Les coordinatrices ont fait la preuve de leur capacité d'intégration (dans le monde scolaire), de traduction (des enjeux et contraintes des différentes parties) et de coordination à grande échelle. L'équilibre entre ce que représente la coordinatrice comme garante d'un fonctionnement relativement standardisé pour toutes les écoles et ce qu'elle incarne comme personne spécifique avec ses compétences et ses qualités est au cœur de la plus-value de leurs missions dans les écoles.

3. Le renforcement des dynamiques de coopération : un partenariat d'organisation révélateur des dilemmes de l'EAC

Les politiques d'EAC constituent par essence un espace de pratiques partenariales, une « **production chorale** ⁰⁴ ». À l'échelon institutionnel, pour les écoles élémentaires et ma-

04
M.-P. Chopin, J. Sinigaglia, « Les politiques d'éducation artistique en France (1970-2020) : une production chorale au cœur et aux marges de l'institution », intervention pour l'Observatoire des politiques culturelles et le laboratoire ELICO, 7 octobre 2022, Lyon.

ternelles, elles impliquent à minima les services d'une collectivité territoriale, les services de l'Éducation na-

tionale et des acteurs culturels. À l'échelon opérationnel, elles impliquent les professionnels de l'établissement scolaire, direction et enseignants, des artistes et/ou des médiateurs, et les élèves. Dans le cas des Minimixes, l'arrivée d'une nouvelle professionnalité, incarnée par les coordinatrices, agit comme un **révélateur des logiques d'acteurs, des cadres et normes professionnelles qui façonnent leurs représentations de l'EAC**, notamment sa place dans l'écosystème d'une ville et de ses institutions, son rôle dans l'école et pour les élèves. Les Minimixes révèlent, à ce titre, **un lien très fort de confiance** entre les acteurs de la communauté éducative et de la communauté culturelle, et la ville. Mais le sentiment aussi que certaines relations construites de longue date ont été ignorées ou insuffisamment considérées entre des écoles et des structures culturelles, ou que des projets d'EAC sont inadéquats avec le projet pédagogique général, met cette confiance à l'épreuve.

L'arrivée du dispositif Minimix dans les écoles est donc perçue comme **la reconfiguration de la méthodologie partenariale**. Il semble aujourd'hui entendu que la contribution du dispositif Minimix se situe principalement du côté du **partenariat d'organisation**, comme en témoigne le vocable de **facilitation** qui revient très fréquemment dans le discours des acteurs éducatifs et culturels lorsqu'ils témoignent de l'apport des coordinatrices. Ce travail de facilitation répond à des **besoins divers** et compose avec des résistances multiples.

D'un côté, les coordinatrices sont attendues comme de nouvelles **personnes-ressources** pour l'élaboration de contenus et la méthodologie de projet, mais aussi dans une perspective de **complémentarité**, en raison notamment de leur expertise sur le livre et la lecture ; et enfin comme une opportunité en matière de coopération intersectorielle, voire presque comme des **ambassadrices** pour les projets culturels dans l'école. D'un autre côté, leur prise de poste s'est accompagnée d'un **processus de renégociation des périmètres de compétences et d'interventions** qui ne va pas sans tiraillements. Entre autres résistances, deux dimensions de l'EAC sont revendiquées par certains acteurs comme leur étant exclusives : **l'expertise artistique et l'expertise pédagogique**.

Enfin, l'ambition d'équité territoriale devra composer avec les résistances liées aux définitions que donnent tous ces acteurs du territoire. En effet, les découpages administratifs ne correspondent pas aux découpages symboliques ou politiques qui structurent les différents mondes professionnels participant à l'éducation artistique et culturelle : les groupes scolaires, administrativement attachés au niveau national (l'Éducation nationale) mais aussi ultra-local (le niveau du quartier avec la carte scolaire mais aussi celui de l'école en tant que telle) ; les structures culturelles et leurs territoires de référence variables, et les services municipaux.

4. La place et les compétences des coordinatrices : des opératrices essentielles du lien

Les coordinatrices culturelles sont des spécialistes « du lien » dans un environnement professionnel qui se caractérise par trois enjeux :

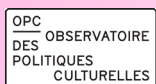
- **Une complexité relationnelle qui requiert une expertise multidimensionnelle mais surtout une capacité d'adaptation.** Face à cette complexité relationnelle, le poste exige une **triple expertise** : le métier et les compétences du bibliothécaire ; la connaissance du paysage culturel local ; et enfin la connaissance du fonctionnement des établissements scolaires. Cette situation implique aussi de savoir s'adapter et négocier sa place au sein de l'école : en saisissant les opportunités d'abord, en faisant la preuve de la plus-value de sa présence pour l'établissement scolaire ensuite ; et enfin en intégrant les logiques partenariales et leur traduction opérationnelle dans l'organisation de la coopération qui préexistait à la création des postes de coordinatrices.

- Les coordinatrices des Minimixes font un travail de lien entre les acteurs (établissements scolaires et structures culturelles, artistes et ville). Elles ont pour missions de « **prendre soin** » **des relations**. Concernant les bibliothèques centres de documentation (BCD), la posture et les missions des coordinatrices évoluent et se négocient encore. Lors de nos entretiens, plusieurs d'entre elles nous apprennent qu'il ne s'agit pas de se charger des emprunts et des retours, comme en bibliothèque. Il s'agit plutôt de « **prendre soin** » **du lieu**, de le rendre hospitalier, fonctionnel, accueillant, voire vivant. Prendre soin de ces lieux et des objets permet de « **prendre soin** » **de ce qu'ils symbolisent** : la lecture, l'objet livre, rattachés dans le milieu scolaire au savoir, à la culture.

- Les termes « accompagner », « faciliter », « dynamiser », « guider », reviennent de façon significative pour qualifier les missions des coordinatrices. Ils sont révélateurs d'une place très subtile : les coordinatrices jouent **un rôle de tiers de confiance**. À ce titre, différentes qualités sont requises : présence discrète, diplomatie, soin et attention. Il

s'agit pour elles d'effectuer en quelque sorte un « travail de l'ombre », tout en laissant le binôme artiste-enseignant se développer et s'incarner face aux élèves. Comme les métiers de la médiation, il s'agit d'un travail méticuleux, souvent invisible, souvent dominé dans les hiérarchies de l'organisation du travail culturel. Remettre de la compétence là où on voit avant tout des qualités humaines est essentiel pour rééquilibrer les relations au sein des organisations et donner du pouvoir d'agir à ces métiers de la médiation ou de la facilitation.

Observatoire des politiques culturelles
33, rue Joseph Chanrion 38000 Grenoble
Tél. : +33 (0) 4 76 44 33 26
contact@observatoire-culture.net
www.observatoire-culture.net



L'Observatoire des politiques culturelles (OPC) bénéficie du soutien du ministère de la Culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère, de la Ville de Grenoble et de Sciences Po Grenoble – UGA.